BayWa r.e.

Lettre d'information - avril 2023

Projet éolien de Méasnes

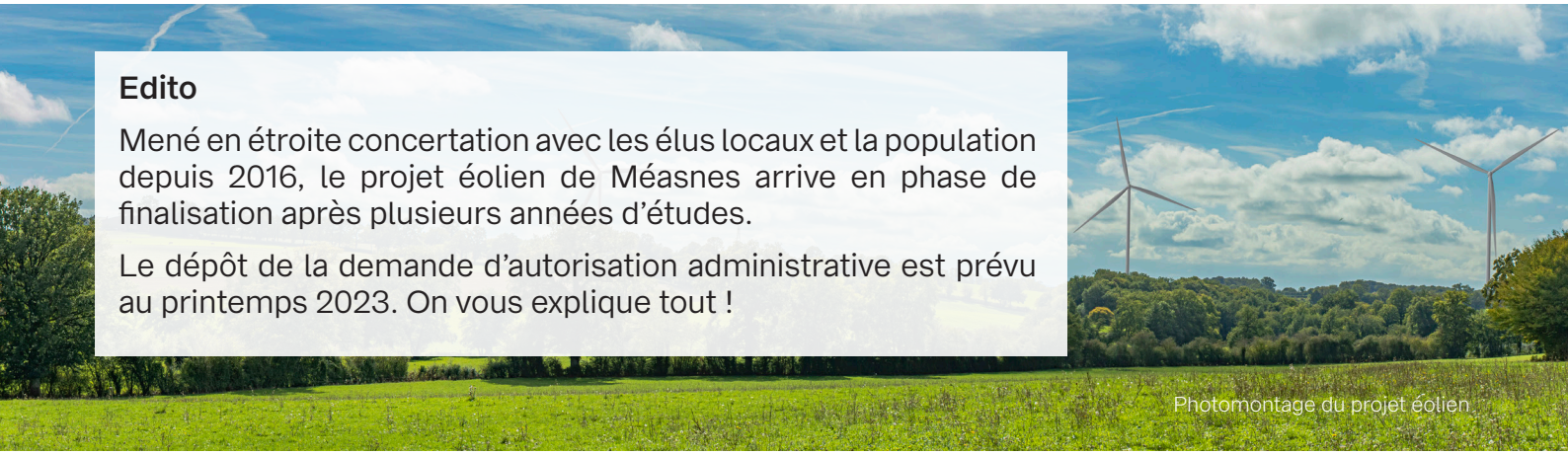

Photomontage du projet éolien

Edito

Mené en étroite concertation avec les élus locaux et la population depuis 2016, le projet éolien de Méasnes arrive en phase de finalisation après plusieurs années d'études.

Le dépôt de la demande d'autorisation administrative est prévu au printemps 2023. On vous explique tout !

Qui sommes-nous ?

BayWa r.e. est une société issue d'une ancienne coopérative agricole, fondée en 1923, et dont les activités ont évolué vers le développement des énergies renouvelables et la transition énergétique.

Nous développons, construisons, et exploitons des parcs éoliens et solaires en France et à l'international.

Nous considérons que les projets d'énergies renouvelables doivent se faire **avec et pour le territoire**. Aussi, nous avons à cœur de mettre en place une concertation élargie dès le début du développement de nos projets, avec les élus, propriétaires, agriculteurs, et plus largement les habitants.

« *Le Saviez-vous ?* »

L'énergie éolienne et solaire rapporteront 30,9 milliards d'€ au titre des budgets de l'Etat de 2022 et 2023, participant ainsi grandement au bouclier tarifaire. Ces énergies aident donc le pouvoir d'achat des Français.

IMPLANTATION DES ÉOLIENNES

LE PROJET EN QUELQUES CHIFFRES

4 éoliennes
3 de 190m de hauteur
1 de 200m de hauteur

7 100 foyers
(équivalent de la ville de Gueret) approvisionnés en électricité (eau, chauffage et sanitaire inclus)*

16,8 MW de puissance maximale
34 GWh par an de production attendue

28 300€ par an de retombées fiscales pour la commune de Méasnes
80 200€ par an pour la Communauté de communes Portes de la Creuse en Marche

L'ABOUTISSEMENT D'UN LONG PROCESSUS D'ÉTUDES ET DE CONCERTATION

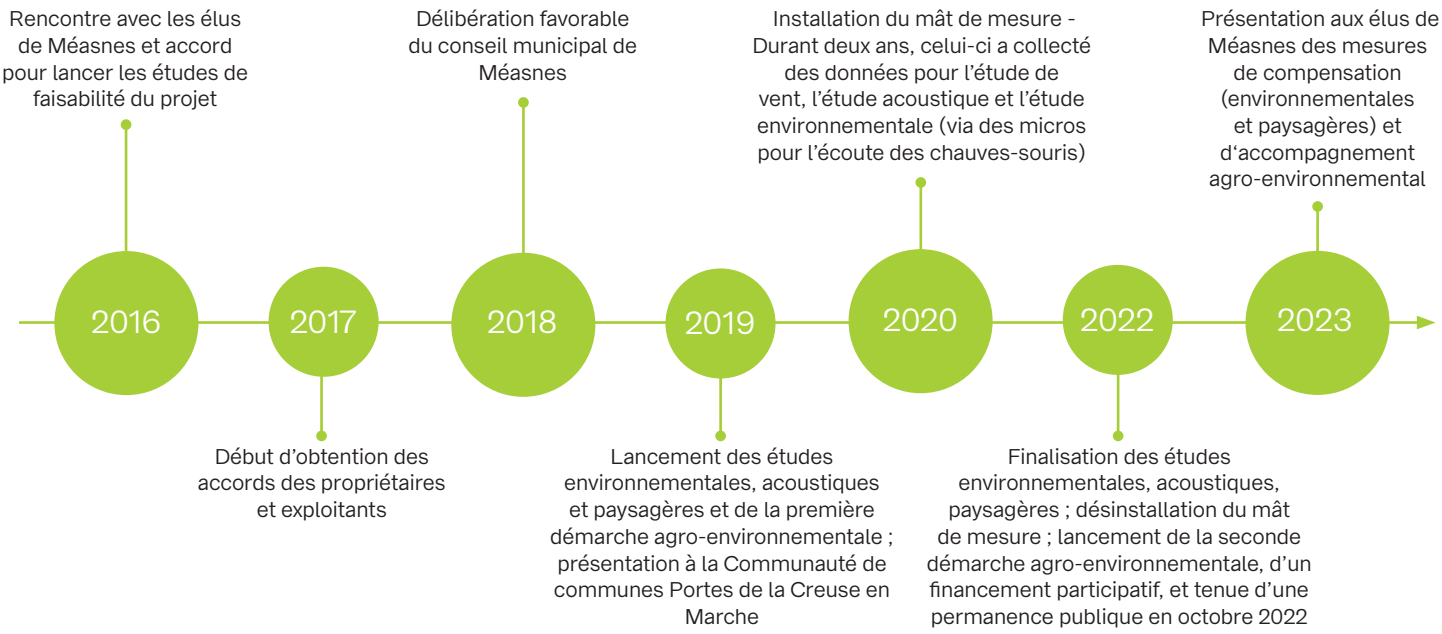

Comment définir l'implantation définitive d'un projet éolien ?

Résultats des études environnementales

Des études environnementales ont été menées par un bureau d'étude indépendant de 2019 à 2022 afin d'appréhender les spécificités écologiques de la zone d'étude (flore, oiseaux, chauve-souris, zones humides). Des moyens supplémentaires ont été déployés pour le suivi des chauves-souris et des oiseaux patrimoniaux tels que des rapaces, les grues ou la cigogne noire : des micros sur le mât de mesure pour l'écoute des chauves-souris et un dispositif de suivi d'activité des oiseaux (Bird sentinel).

Les informations apportées par ces études ont permis d'éloigner le projet de zones potentiellement sensibles (comme certaines haies et le ruisseau de Lavaud), et d'adapter les caractéristiques du projet (localisation, taille, puissance, modèle d'éolienne) afin de respecter la flore et la faune locale tout au long de leur calendrier biologique.

Quid de l'acoustique ?

En France, la règlementation acoustique est **la plus stricte d'Europe.** Les propriétaires des parcs éoliens doivent respecter des seuils d'émergence : les éoliennes ne doivent pas ajouter plus de 5dBA le jour et 3dBA la nuit, au bruit ambiant.

Pour mesurer le bruit ambiant sans les éoliennes, des micros ont été installés dans les jardins des habitations les plus proches de la zone d'étude du 19 octobre au 9 novembre 2020 et du 21 juin 2022 au 12 juillet 2022.

En fonction des modélisations des bruits des éoliennes, un acousticien indépendant a présenté un « plan de gestion acoustique » qui permet de ralentir les éoliennes ou de les arrêter complètement lorsque les conditions de vent sont susceptibles de créer des dépassements réglementaires.

Enfin, l'acoustique d'un parc éolien fera l'objet de contrôles réguliers une fois le parc mis en service, comme le demande la règlementation.

Et le paysage ?

Des études paysagères ont également été réalisées par un cabinet d'études indépendant. Celles-ci nous ont permis d'opter pour une implantation préférentielle des éoliennes d'un point de vue paysager, patrimonial et touristique.

De nombreux photomontages ont été réalisés depuis plusieurs points de vue sur la commune et les environs, dont certains ont été présentés aux habitants lors de la permanence publique du 26 octobre 2022.

Simulation visuelle : photomontage depuis le centre Bourg de Méasnes (rue principale de Méasnes)

OÙ ON EN EST LE DÉVELOPPEMENT DU PROJET ?

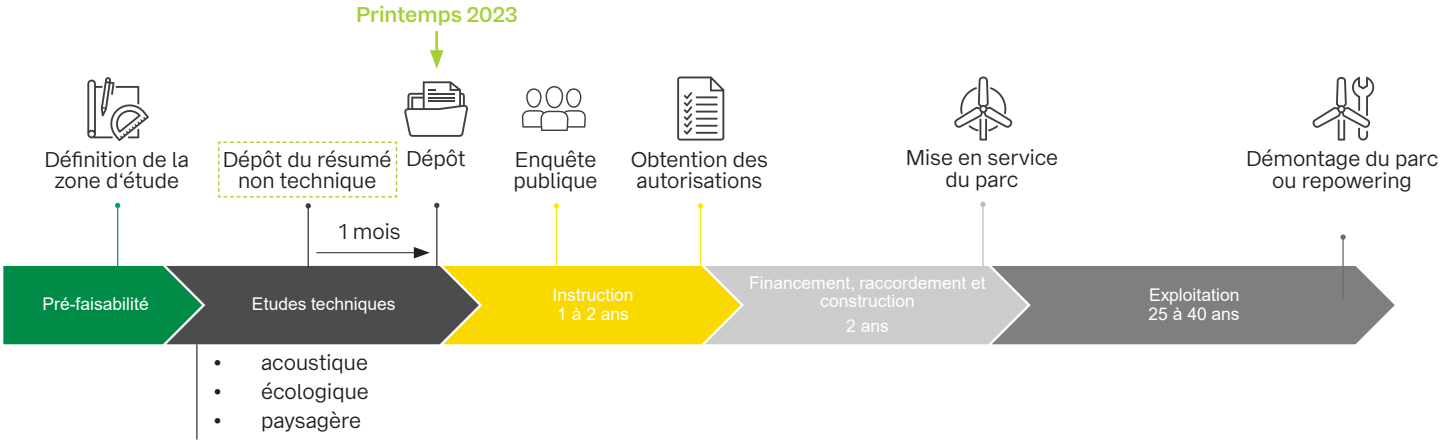

Le projet (dossier de demande d'autorisation environnementale) sera déposé auprès de l'administration au printemps 2023. Durant l'instruction, qui dure un à deux ans, les services de la Préfecture vont juger le projet selon sa qualité environnementale et l'acceptabilité locale.

UNE DÉMARCHE GLOBALE POUR UN VRAI PROJET DE TERRITOIRE

BayWa r.e. suit une démarche globale en proposant un projet de territoire qui va au-delà du simple projet d'énergie renouvelable. Cette approche, adaptée aux besoins et spécificités du territoire, vise à faire bénéficier des retombées économiques et écologiques les acteurs locaux ainsi que les habitants des communes à proximité du projet éolien de Méasnes et permet d'accélérer la transition écologique dans le territoire.
Nous proposons ainsi :

Financement participatif

En novembre 2022, un financement participatif a été proposé aux habitants.

Cet investissement proposait des taux d'intérêt avantageux allant de 6% jusqu'à 7% pour les résidents les plus proches du futur parc éolien, à savoir de la Communauté de communes de la Portes de la Creuse en Marche, de Nouzerolles et de Lourdoueix-Saint-Michel.

Cette opération a connu un vif succès puisqu'elle a permis d'atteindre **en seulement 24 heures**, le plafond de collecte de 50 000 € !

Un déplafonnement de 20 000 € supplémentaires a été réservé aux habitants de l'Indre et de la Creuse. Au total, **62 prêteurs ont investi dans le projet**, dont un quart de creusois.

Démarches agro-environnementales

Dans l'objectif d'impliquer les agriculteurs dans ce projet de territoire, des démarches agro-environnementales ont été lancées. Cette opération consiste en un accompagnement d'agriculteurs et agricultrices volontaires résidant le territoire de Méasnes, Lourdoueix-Saint-Pierre, Lourdoueix-Saint-Michel ou Nouzerolles, pour la mise en place de projets agricoles collectifs compatibles avec des enjeux de préservation de l'environnement.

Entre 2019 et 2021, un **groupe de 5 agriculteurs volontaires** s'est constitué autour d'une première démarche agro-environnementale, dont l'objectif était de limiter le labour sur parcelle cultivée et de favoriser le sur-semis en prairie. La solution retenue a été de **s'équiper et d'utiliser en commun un semoir de semi-simplifié**. Pour suivre le bénéfice environnemental permis par l'utilisation de ce matériel par rapport à une technique conventionnelle, un suivi portant sur la biodiversité du sol ainsi que l'évolution de la qualité agricole du sol agricole sera assuré par un bureau d'étude indépendant à partir de l'automne 2023.

Une seconde démarche agro-environnementale est en cours d'élaboration avec une dizaine d'agriculteurs. Le groupe s'est accordé sur **l'installation de stations météo**, **la réalisation d'analyses de sols** suivies d'**une formation permettant d'appréhender les résultats obtenus**. Ces initiatives se dérouleront au cours de l'année à venir, quel que soit le devenir du projet éolien.

Accompagnement à la rénovation énergétique des habitations proches du parc éolien

Nous souhaitons apporter notre soutien dans la lutte contre le changement climatique en **aidant à la réduction continue des consommations énergétiques et de sobriété**, et **en luttant contre la précarité énergétique**. D'après l'Agence Régionale Energie Climat de Nouvelle-Aquitaine (AREC), le département de la Creuse détient le plus haut taux de précarité énergétique en Nouvelle-Aquitaine : 1 maison sur 4 est une « passoire thermique ».

Les foyers situés aux alentours du projet éolien (sur les communes de Méasnes, Nouzerolles, Lourdoueix-Saint-Pierre et Lourdoueix-Saint-Michel) pourront ainsi être accompagnés dans leurs projets de rénovation énergétique de leur logement. Cet accompagnement sera réalisé par le Centre Régional des Energies Renouvelables (CRER), avec qui un partenariat a été tissé.

Le CRER, membre du réseau Faire, assure la mission d'Espace Info Energie auprès des particuliers et des entreprises du bâtiment. Il dispense des conseils gratuits et en toute objectivité et indépendance. Il aide individuellement les particuliers à choisir le bon programme de travaux pour leur logement. Grâce au partenariat avec le CRER, il sera proposé aux riverains du futur parc éolien :

- Un accès facilité à l'information pour la réalisation des démarches administratives, techniques et financières nécessaires à la rénovation énergétique des habitations ;
- La réalisation de diagnostics énergétiques de logements par des experts ;
- La mise en relation avec des entreprises locales et spécialisées dans la réalisation des travaux de rénovation énergétique ;
- Le cas échéant, une aide financière pour la finalisation de travaux de rénovation énergétique globale.

Par ailleurs, cet accompagnement de rénovation énergétique vise à renforcer et dynamiser le réseau d'artisans locaux qualifiés et certifiés pour les travaux de rénovation énergétique, dans une logique de dynamisation économique. Des informations détaillées seront communiquées aux habitants **courant 2024**.

Concertation et communication

- 4 articles dans les bulletins municipaux ;
- 3 lettres d'information envoyées aux habitants de Méasnes ;
- Tenue d'une permanence d'information publique (octobre 2022) et plaquettes d'information distribuées aux habitants de Méasnes et laissées en mairie de Nouzerolles, Lourdoueix-Saint-Pierre, Lourdoueix-Saint-Michel et au siège de la Communauté de communes.

Une question, une remarque ? Contactez-nous !

Lola FURLAN,
Cheffe de projets éoliens
06 64 01 05 60
lola.furlan@baywa-re.fr

Pour plus d'informations sur le projet :

L'énergie est notre avenir, économisons-la